

**RÈGLEMENT 469
ANNEXE D
TRAVAUX PUBLICS**

Frais
d'adminis-
tration 15% Taxable
taxables

1.	Raccordement d'aqueduc et d'égout			
	Coût (entrepreneur externe, temps main-d'œuvre et machines, pièces, fournitures)		OUI	NON
	a) Résidentiel	Dépôt de garantie égal à l'estimé des coûts, minimum 11 500 \$		
	b) Commercial	Dépôt de garantie égal à l'estimé des coûts, minimum 12 500 \$		
	Dans tous les cas, retenue d'une provision en cas d'affaissement de chaussée, égal à 50 \$ du mètre carré pour sa réparation. Si un affaissement survient dans les 5 années suivant le raccordement, le coût des travaux correctif sera déduit de cette retenue. Son solde, s'il existe, sera remboursé après 5 ans.			
2.	Fermeture ou ouverture d'entrée d'eau			
	a) Durant les heures de travail régulières des employés municipaux	50 \$ par déplacement ou 80 \$ pour ouverture et fermeture dans la même journée	OUI	NON
	b) Hors des heures de travail régulières des employés municipaux	200 \$ par déplacement	OUI	NON
3.	Déblocage d'égout sanitaire			
	a) Durant les heures de travail régulières des employés municipaux	100 \$ de l'heure	OUI	NON
	b) Hors des heures de travail régulières des employés municipaux	200 \$ de l'heure, minimum 3 heures	OUI	NON
4.	Boîte de service			
	a) Ajustement, localisation ou réparation de la boîte qui requiert machinerie ou pièces	Coût (temps main-d'œuvre et machines, pièces et fournitures)	OUI	NON
	b) Nouvelle boîte de service	200 \$	OUI	NON
	c) Ajustement et localisation de la boîte	Gratuit		

**RÈGLEMENT 469
ANNEXE D
TRAVAUX PUBLICS**

Frais
d'adminis-
tration 15% Taxable
taxables

5.	Localisation de conduite d'aqueduc ou d'égout (avec caméra)	260 \$ de l'heure	OUI	NON
6.	Camion de six roues lors d'une intervention			
	a) Durant les heures de travail régulières des employés municipaux	80 \$ de l'heure	OUI	NON
	b) Hors des heures de travail régulières des employés municipaux	80 \$ de l'heure PLUS taux horaire main-d'œuvre assignée	OUI	NON
7.	Camion de dix roues lors d'une intervention			
	a) Durant les heures de travail régulières des employés municipaux	95 \$ de l'heure	OUI	NON
	b) Hors des heures de travail régulières des employés municipaux	95 \$ de l'heure PLUS taux horaire main-d'œuvre assignée	OUI	NON
8.	Tracteur excavateur lors d'une intervention			
	a) Durant les heures de travail régulières des employés municipaux	95 \$ de l'heure	OUI	NON
	b) Hors des heures de travail régulières des employés municipaux	95 \$ de l'heure PLUS taux horaire main-d'œuvre assignée	OUI	NON
9.	Chargeur sur pneumatique lors d'une intervention			
	a) Durant les heures de travail régulières des employés municipaux	95 \$ de l'heure	OUI	NON
	b) Hors des heures de travail régulières des employés municipaux	95 \$ de l'heure PLUS taux horaire main-d'œuvre assignée	OUI	NON
10.	Camion récurveur lors d'une intervention			
	a) Durant les heures de travail régulières des employés municipaux	250 \$ de l'heure	OUI	NON
	b) Hors des heures de travail régulières des employés municipaux	400 \$ de l'heure PLUS taux horaire main-d'œuvre assignée, minimum 3 heures	OUI	NON

RÈGLEMENT 469
ANNEXE D
TRAVAUX PUBLICS

Frais
d'adminis-
tration 15%
taxables Taxable

11.	Conteneur à rebuts municipal			
	a) Capacité d'un coffre d'automobile	16,50 \$	NON	OUI
	b) Matériaux de construction, bardeaux, béton et autres	32,50 \$ par mètre cube	NON	OUI
	c) Prix entrepreneur	40,50 \$ par mètre cube	NON	OUI
	d) Capacité de deux coffres d'automobile (3' X 4' X 2,5') ou une remorque (4' X 8' X 2') par adresse, par année, par propriétaire ou locataire occupant (preuve de résident exigée). Entrepreneur exclu.	Gratuit		
12.	Compteur d'eau avec transmission RF			
	a) Pour chaque nouvelle construction	350 \$ compteur 3/4" 450 \$ compteur 1" 950 \$ compteur 1 1/2" 1 200 \$ compteur 2"	NON NON NON NON	NON NON NON NON
	b) Inspection et scellement obligatoire	50 \$ par visite	OUI	NON
	c) Demande de contestation du volume d'eau mesuré	500 \$ par demande	OUI	NON
	d) Remplacement d'un compteur	350 \$ compteur 3/4" 450 \$ compteur 1" 950 \$ compteur 1 1/2" 1 200 \$ compteur 2"	NON NON NON NON	NON NON NON NON
	Installation par le plombier du propriétaire, en conformité avec les normes de la Ville.			
13.	Pose d'asphalte	Coût (temps main-d'œuvre et machines, pièces et fournitures)	OUI	NON
14.	Frais d'inspection	50 \$ par visite	OUI	NON

RÈGLEMENT 469
ANNEXE D
TRAVAUX PUBLICS

Frais
d'adminis-
tration 15%
Taxable
taxables

15.	Bac de récupération ou Organibac (bac appartenant à la ville)			
	a) Bac de récupération 360 litres	100 \$	OUI	NON
	b) Organibac 240 litres	75 \$	OUI	NON
	c) Petit bac matières organiques	25 \$	OUI	NON
	d) Pièces pour réparations			
	Bouchon pour tige de couvercle	2 \$	OUI	NON
	Tige de couvercle	4 \$	OUI	NON
	Roue 12" caoutchouc essieu 7/8"	17 \$	OUI	NON
	Essieu 7/8" pour roue 12"	10 \$	OUI	NON
	Couvercle pour bac	30 \$	OUI	NON
16.	Nettoyage de rue par la ville			
	Par un camion chargeur			
	a) Durant les heures de travail régulières des employés municipaux	115 \$ de l'heure	OUI	NON
	b) Hors des heures de travail régulières des employés municipaux	Taux horaire majoré (150% ou 200% selon convention collective), minimum 3 heures.	OUI	NON
	Par un balai aspirateur			
	a) Durant les heures de travail régulières des employés municipaux	150 \$ de l'heure	OUI	NON
b) Hors des heures de travail régulières des employés municipaux	Taux horaire majoré (150% ou 200% selon convention collective), minimum 3 heures.	OUI	NON	
17.	Coupe de bordure	Coût (temps main-d'œuvre et machines, pièces et fournitures)	OUI	NON
18.	Réparation de ponceau d'entrée charretière	Coût (temps main-d'œuvre et machines, pièces et fournitures)	OUI	NON

**RÈGLEMENT 469
ANNEXE D
TRAVAUX PUBLICS**

Frais
d'adminis-
tration 15%
Taxable
taxables

19.	Location de matériel de signalisation (pour urgences seulement)		
a) Cône	2,17 \$ par jour	OUI	OUI
b) Barricade de bois avec support (3 morceaux)	3,04 \$ par jour	OUI	OUI
c) Barricade anti-émeute	6,09 \$ par jour	OUI	OUI
d) Matériel de signalisation sur pied	3,04 \$ par jour	OUI	OUI

20.	Réparation de dommages sur un terrains privé suite au déneigement par des employés municipaux		
a) Réclamation faite avant le 21 mai de l'année en cours	Gratuit		
b) Réclamation faite après le 20 mai	Coût (temps main-d'œuvre et machines, pièces et fournitures)	OUI	NON

21.	Déchiquetage des branches sur demande, hors les périodes gratuites prévues au calendrier de collecte		
	150 \$ de l'heure, minimum 1 heure	OUI	NON